

UNICEF Djibouti

TERMES DE RÉFÉRENCE

Soumis par la Section Protection

Formation des formateurs des forces de l'ordre sur l'élaboration des modules de formation, la protection de l'enfant et sur les techniques d'entretien pour les points focaux pour les enfants en contact avec la loi

Titre de la consultation: Formation des formateurs des forces de l'ordre sur l'élaboration des modules de formation, la protection de l'enfant et sur les techniques d'entretien pour les enfants en contact avec la loi
Type de contrat (institutionnel ou individuel): Individuel ou Institutionnel
Durée du contrat: 74 jours (70 jours de travail y compris 4 jours de voyages)
Nombre de jour de travail: 70 jours
Lieu : Djibouti
Numéro de l'activité dans le plan d'action: 3.1.1 WBS no: 6690/A0/06/883/001/005 Grant : SC 180050

1. Contexte/Justification

La République de Djibouti a été l'un des premiers États au monde à avoir ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant, le 6 décembre 1990, ce qui témoigne d'un engagement réel et profond envers la cause des enfants. Dans un souci de garantir plus fermement la protection, le bien-être et l'épanouissement de la jeunesse et de répondre à une des recommandations du comité des droits de l'enfant suite à la soumission du rapport de mise en œuvre de la CDE, le gouvernement djiboutien, par l'intermédiaire de son ministère de la Justice, de concert avec l'UNICEF, a sollicité en 2015 l'expertise technique de l'IBCR pour mener à bien une analyse des goulots d'étranglement du système de justice des mineurs. Les résultats de l'analyse ont fait ressortir entre autres l'absence de services spécialisés pour les enfants au sein de la police et de la gendarmerie, l'absence de peines alternatives à la détention en vue de la réhabilitation sociale et recommande l'élaboration et l'intégration d'un module sur les droits de l'enfant à la formation initiale (nouvelles recrues) des forces de sécurité, une cartographie claire des capacités et services offerts par la société civile et des modes opératoires clairement définis avec les rôles de chaque secteur.

Afin de mettre en œuvre cette recommandation, l'UNICEF a planifié dans son plan d'action 2018 signé avec le ministère de l'Intérieur le renforcement des capacités des forces de l'ordre dans le domaine de la Justice de l'enfant. Néanmoins, avant d'investir dans un tel processus, un expert international a effectué une mission en mars 2018 pour mieux comprendre les modes d'enseignement et la séquence du curriculum d'enseignement au sein de ces deux écoles (académie de police et de la gendarmerie l'école de magistrature), les procédures formelles et non formelles qui prévalent lorsque les forces de sécurité interagissent avec des enfants de différents profils (enfants victimes, témoins, accusés ou condamnés pour un délit ou pour un crime) ainsi que pour évaluer la capacité des acteurs de la société civile à promouvoir l'application des mesures alternatives à la détention. Dans le cadre de l'élaboration des modes opératoires, une courte visite a été organisée par l'UNICEF auprès de l'école de police de Djibouti, à laquelle avait été conviée des représentants de la gendarmerie. La rencontre s'est

avérée très positive, et s'inscrivait dans une série d'échanges entre l'UNICEF, la police et la gendarmerie au sujet de la formation des nouvelles recrues en matière de protection de l'enfant. L'intérêt était manifeste et la volonté d'intégrer un éventuel cours a été confirmée. En parallèle, Djibouti a adopté son premier Code de protection juridique des mineurs (CPJM) qui est désormais l'assise législative sur laquelle doit s'articuler le système de justice des enfants. Le champ d'application du CPJM s'étend non seulement à l'enfant « accusé ou déclaré coupable », mais également à l'enfant « en situations difficiles ou en danger », ce qui rappelle que le système de justice pour les enfants en conflit avec la loi est intimement lié au système de protection de l'enfant.

3. But et objectifs

L'objectif de cette consultation qui a été planifié dans le plan d'action biannuel 2018-2019 de l'UNICEF avec le Ministère de l'Intérieur est de renforcer les capacités des forces de l'ordre en matière de protection de l'enfant, notamment dans la gestion de cas d'enfants victimes, témoins ou auteurs d'un délit.

4. Résultats attendus

A la fin de la consultation, les quatre résultats suivants sont attendus :

- Des modules de formation portant sur la protection de l'enfant et le code de protection de l'enfant sont élaborés de façon participative avec un groupe de formateurs
- Deux groupes de formateurs sont formés et disponible des capacités pour donner des cours
- Les officiers de police, de la gendarmerie et les nouvelles recrues sont formés sur la protection de l'enfant
- Les capacités des point focaux de chaque arrondissement de police et de la gendarmerie sont renforcées sur la protection de l'enfant et les techniques d'entretiens pour les enfants en contact avec la loi

5. Description des activités et tâches

Avec l'appui d'une expertise technique, il s'agira d'élaborer un module de formation sur la protection de l'enfant destiné aux forces de l'ordre, avec l'objectif d'intégrer un module sur les droits de l'enfant à la formation initiale, en particulier pour les nouveaux recrues. Pour veiller à ce que cette formation soit bien ancré dans les réalités pratiques des forces de l'ordre, le matériel de formation sera élaboré de façon participative avec les policiers formateurs.

A cet effet, il est prévu que la consultation se passe en quatre étapes :

- Septembre 2018 : développement du matériel de formation avec les policiers formateurs;
- Octobre 2018 : formation des officiers de police.
- Novembre 2018 : développement du matériel de formation avec les gendarmes formateurs;

- Décembre 2018 : formation des officiers de la gendarmerie

En plus du développement du matériel de formation dans une approche participative, les prochaines étapes comporteront aussi les éléments suivants :

Phases	Activités	Durée estimative
Phase 1. Des modules de formation portant sur la protection de l'enfant et le code de protection de l'enfant sont élaborés de façon participative avec un groupe de formateurs	1 journée de préparatifs, rencontre et réunion de briefing avec l'UNICEF et de concertation avec la direction de la police et de la gendarmerie	36 jours
	15 jours pour s'entendre sur les modalités du cours (volume horaire, nombre d'élèves par classe, disponibilité de technologies, profil des élèves et des instructeurs, démultiplier le matériel utilisé par les élèves, autres matières connexes couvertes dans le curriculum existant, etc.) <ul style="list-style-type: none"> • s'entendre sur le contenu du cours (accorder, selon le volume horaire entendu, une attention plus ou moins grande à chacune des compétences à aborder, et déterminer le plan du cours et les thèmes et compétences couvertes dans le cours) • s'entendre sur les modalités d'évaluation du cours, permettant de professionnaliser et de suivre la performance des élèves • 20 jours pour l'élaboration du module et validation 	
Phase 2. Les capacités des formateurs sont renforcées pour donner des cours	<ul style="list-style-type: none"> • 20 jours de formation des formateurs sur le curriculum développé et sur la protection des enfants, y compris une évaluation des connaissances des participants (à travers un outil pré-test/post-test) 	26 jours
	<ul style="list-style-type: none"> • Une journée de cérémonie pour chaque corps des forces de l'ordre (police et gendarmerie) pour clôturer la formation 	
	<ul style="list-style-type: none"> • 4 jours d'observation ou accompagnement des formateurs lors de 	

	la formation pour perfectionner	
Phase 3 : Les officiers de la police et de la gendarmerie de chaque arrondissement sont formés les techniques d'entretiens des enfants	<ul style="list-style-type: none"> 6 jours de formation spécialisée sur la protection de l'enfant, avec un focus sur les enfants en contact avec la loi, et les techniques d'entretien aux points focaux de chaque arrondissement 	8 jours
	<ul style="list-style-type: none"> Journée de restitution avec l'UNICEF et de concertation avec la direction de la police et la gendarmerie 	
Total		70 jours

6. Livrables

A la fin de la mission, l'expertise internationale ou le cabinet d'étude devra fournir les produits suivants :

- Les modules de formation portant sur la protection de l'enfant et le code de protection de l'enfant à intégrer dans la formation permanente des forces de sécurités
- Un rapport présentant les formations des officiers de polices et de la gendarmerie sur la protection de l'enfant et sur les techniques d'entretiens, y compris l'évaluation des connaissances des participants.

7. Gestion, Organisation et période

La sélection du consultant ou du cabinet suivra la procédure en vigueur au sein de l'UNICEF basée sur la présélection faite par la section protection de l'UNICEF. L'UNICEF établira le contrat individuel sélectionné pour la conduite de ladite consultation. L'organe de la gestion de la mission est l'UNICEF en collaboration avec la direction de la police et de la gendarmerie, qui devra désigner une personne qui facilitera et coordonnera la conduite de la consultation. Aussi cette personne s'assurera d'organiser les réunions du groupe de travail ainsi que le travail sur le terrain.

Le travail se déroulera sur une période de 70 jours et commencera la première semaine de septembre 2018 au plus tard.

8. Budget et Rémunération

Les frais de la Consultation inclut l'honoraire au niveau P4, les indemnités pour le séjour à Djibouti, un billet en classe économique, les transports et déplacements du Consultant pendant son séjour à Djibouti, les communications ainsi que les frais administratifs conformément aux règles et procédures en vigueur. Le cout estimative de la consultation est 46,838 \$

DSA : 74 jours x 187 \$ = 13,838 \$
Honoraires : 25 jours x 450\$ = 31,500 \$
Billet : 1500 \$

9. Qualifications et connaissances

La consultation sera conduite par une expertise internationale ou un cabinet d'étude répondant au profil suivant :

- Diplôme de 3eme cycle universitaire en droit public, sciences juridiques ou sociales, ou autres disciplines pertinentes
- Avoir une connaissance approfondie des droits de l'enfant, de la Protection de l'Enfant et une expérience d'au moins 8 ans dans le domaine de la protection de l'enfant ;
- Avoir une expérience dans la conduite des formations des formateurs des forces de l'ordre dans le domaine de la protection de l'enfant ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration des modules de formation de manière participative
- Avoir une connaissance des méthodologies et outils d'analyse et d'évaluation des enfants en contact avec la justice, des policiers et des gendarmes.
- Avoir l'expérience d'un exercice similaire dans un ou plusieurs autres pays sera un atout clef
- Une connaissance de Djibouti ou une expérience de travail précédente dans le pays serait un atout supplémentaire important
- Maîtrise parfaite de la langue française à l'écrit et à l'oral

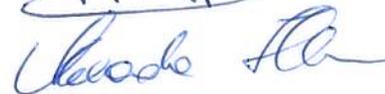
10. Conditions de travail

UNICEF fournira tous les moyens logistiques (moyens de déplacements). Le consultant sera basé à l'académie de la police et à l'académie de la gendarmerie où un espace de travail lui sera aménagé. Les différents déplacements, les communications ainsi que les frais administratifs du Consultant dans l'accomplissement de ses tâches sont inclus dans sa proposition.

Prépare par la Chargée de Programme : Dekha David



Validé par la Représentante Adjointe : Alexandra Illmer

 09/09/2018

Approuvé par la Représentante : Djanabou Mahondé

 09.09.2018.

